PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024 à 20 H 00

CONVOCATION DU 25 JANVIER 2024

ORDRE DU JOUR

Projet d'extension du cimetière Décisions modificatives de crédits — Budget commune Courrier M. Prehu Réponses communes de Frazé et Saint Denis Lanneray Travaux — projets - état d'avancement Comptes rendus syndicats et commissions Informations et questions diverses Quorum:

Nombre de conseillers : 14

Présents: 11

Excusés: 3 dont 3 procurations

Absents: 0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Unverre, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de *Mme Marie-Dominique PINOS*, Maire.

Étaient présents :

M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, M. Vincent NOUVELLON, M. Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mme Patricia HUET, Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents</u>: Mme Aurélie LACROIX (pouvoir à Mme Patricia HUET), M. Pascal BULOIS (pouvoir à Mme Marie-Dominique PINOS), Mme Émilie DAVIGNON (pouvoir à Mme Laëtitia RAINOT-VALLÉE),

M. Laurent PIAUD a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du procès-verbal du 21 décembre 2023, Mme le Maire et le secrétaire de séance du 21 décembre 2023 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Projet d'extension du cimetière

M. LIGNEAU Nicolas prend la parole afin de présenter le projet d'extension du cimetière. En effet dans le cimetière actuel, les pompes funèbres alertent régulièrement la mairie sur le manque de places. Il y a quelques tombes à relever mais cela ne suffira pas à combler les besoins futurs.

M. LIGNEAU rappelle aux conseillers que la commune a acquis il y a plusieurs années un terrain entre la petite Touche et Dampierre-sous-Brou dans le but de réaliser cette extension de cimetière. Pour pouvoir avancer sur ce projet, M. LIGNEAU Nicolas s'est fait accompagner par les pompes funèbres du Perche afin d'avoir une étude et un chiffrage de ce que pourrait être l'extension du cimetière. Un retour a été demandé pour fin février. Il avait été fait lors des précédents mandats une étude hydrogéologique.

Décision modificative de crédits - Budget commune

Mme le Maire informe les élus que lors de la régularisation des écritures en comptabilité du budget 2023, la trésorerie nous a alerté sur un dépassement de crédit au compte 65. Après vérification il semblerait que la facture concernant le passage en LED de l'éclairage public soit passée au compte 65 au lieu du 204. Il avait été prévu une décision modificative de crédit cependant celle-ci n'est plus nécessaire puisque la facture pour l'éclairage a été réimputée au 204 laissant ainsi les crédits nécessaires au 65.

Courrier M. PREHU

Mme le Maire fait lecture d'un courrier de M. PREHU Emmanuel reçu le 13 janvier 2024 en mairie. Ce dernier fait part de son mécontentement suite à la délibération prise le 21 décembre 2023 et concernant les terres de la Perruche. Il informe de sa demande de mise en disponibilité pendant trois ans en tant que pompier volontaire. Il explique ce choix car il pense que le fait d'avoir ouvert à d'autres personnes les terres de la Perruche a été fait contre lui. Suite à la lecture de cette lettre, les conseillers réagissent en expliquant qu'il n'y a pas eu de discussion avant le vote, seulement la lecture des courriers des trois candidats, ensuite un vote à bulletin secret a été fait. Malgré le mécontentement de M. PREHU Emmanuel, cela ne changera rien à la délibération qui a été prise lors du dernier conseil municipal.

Mme Patricia HUET prend la parole pour signaler que c'est elle qui a parlé des terres de la Perruche à M. SEIGNEURET et M. ROEDERER mais qu'elle ne l'a pas fait contre M. PREHU.

Réponses communes de Frazé et Saint Denis Lanneray délibération n°24-01

Mme le Maire indique que la commune de Frazé a accepté de participer financièrement à la répartition du déficit du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023. Il y avait pour l'année scolaire 2022-2023 un enfant de Frazé scolarisé à Unverre. Cet enfant a consommé 134 repas et le restant à charge par repas représente 4.62€. Le conseil municipal

de Frazé à l'unanimité a décidé de verser la participation de 619.08€.

Mme le Maire propose de répartir le déficit entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard et Les Autels Villevillon, au prorata du nombre d'enfants utilisant ce service, en tenant compte de la participation de Frazé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de répartir le déficit au prorata du nombre d'enfants entre les communes de Dampierre sous Brou, Moulhard, Les Autels Villevillon, comme suit :

Dampierre sous Brou : participation demandée de 11 518,39 €

Moulhard : participation demandée de 5 247.10 €

Les Autels Villevillon : participation demandée de 631.01 €

La somme restant à la charge de la commune d'Unverre est de 42 742,14 €

Il y a eu également une réponse de la commune de Saint Denis-Lanneray qui a répondu défavorablement à notre demande de participation financière.

Travaux - projets - état d'avancement

<u>Boulangerie</u>: Mme Le Maire remercie ceux qui sont venus à la visite de la boulangerie. Les travaux ont beaucoup avancé, il est donc plus facile de se projeter. Plusieurs élus font part de l'impatience des habitants concernant l'ouverture de la boulangerie, Mme le Maire espère que leur impatience se concrétisera par leur fréquentation du commerce lorsqu'un boulanger redémarrera l'activité. Pour le moment, il n'y a pas de boulanger qui se positionne; il semblerait que le prix du loyer soit un frein. Les élus insistent sur le fait qu'il n'y aura aucun investissement à faire pour le boulanger car même le petit matériel ne sera pas à acheter.

M. LIGNEAU Nicolas sollicite les élus car à la suite au rachat du matériel d'occasion, il faudra du monde pour nettoyer celui-ci avant de le réintégrer à la boulangerie.

<u>Salles associatives</u>: Un devis validé par l'architecte est attendu pour le lot électricité. Une demande a été faite auprès de l'électricien travaillant sur le chantier de la boulangerie.

Appels des particuliers: De nombreux appels ont été reçus en mairie concernant des inondations de terrains dues aux trop fortes pluies de ces derniers jours. Mme le Maire et M. LIGNEAU Nicolas se sont rendus sur place mais il a été constaté pour de nombreux cas que l'écoulement des eaux était bouché sur le domaine privé. Il est rappelé que ce qui se passe chez les privés relève de leur responsabilité et que la commune ne peut pas empêcher un écoulement d'eau sur les chemins ruraux.

Compte rendu des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à Mme le Maire par délibération du conseil municipal n°20-40 du 25 mai 2020, Mme le Maire informe les membres présents qu'elle a accepté :

- le devis n°D3969 de EURL THIERRY Christophe pour la pose de plinthes aux salles associatives (non prévues au marché), d'un montant de 1560.60 € TTC.
- le devis n°308630 de l'entreprise LEDUC, pour l'installation de la toile de verre dans la boutique de la boulangerie (non prévue au marché), d'un montant de 894 € TTC.
- le devis de l'entreprise PICHON, pour les fournitures du service civique de l'école, d'un montant de 256.83 € TTC.
- le devis n°130022299 de l'entreprise ADIS, pour l'achat de fournitures ménage école, d'un montant de 1339,48 € TTC.
- le devis de l'entreprise GOUGEON pour le renouvellement du contrat d'entretien de l'horloge de l'église, d'un montant de 270 € TTC.
- le devis de l'entreprise CARS LECUYER pour sortie école à Bouville le 04 avril 2024, d'un montant de 347 € TTC.

Comptes rendus syndicats et commissions

-SMAR : M. LIGNEAU Nicolas a assisté aux orientations budgétaires pour l'année 2024

Informations et questions diverses

-Remerciements de la Clique pour la subvention exceptionnelle qui leur a été attribuée au dernier conseil pour le projet commémoratif « Unverre se souvient, 1944, équipage du 'On the ball' »

-Remerciements de Mme Fogle pour les bons d'achats pour les aînés.

TOUR DE TABLE

Mme THOUSEAU Maryvonne a eu des retours d'administrés qui s'interrogeaient sur l'âge de participation des aînés ou des bons d'achat. Mme le maire explique que la décision a été prise au cours d'un mandat précédent, de fixer l'âge à 75 ans (délibération CCAS 13-05).

Une remarque lui a été remontée sur le fait que les vœux du Maire ne sont pas ouverts à tous. En effet, ceux-ci sont seulement sur invitation afin de limiter le nombre de participants et faciliter l'organisation. Cependant, les élus insistent sur le fait que les invitations sont envoyées aux parents des nouveaux nés, aux nouveaux habitants, aux présidents(tes) d'associations, au personnel communal en poste ou anciens(nes) employés(ées) ainsi qu'aux participants au concours des maisons fleuries. Les élus soulignent que toute nouvelle participation aux maisons fleuries est la bienvenue.

Mme HOUSSAYE Stéphanie nous fait remarquer qu'il manque une plaque sur le monument aux morts, il ne reste que le socle. De plus, un panneau aux ponts neufs « interdit aux 2 roues » semble avoir été démonté, il y avait des boulons par terre.

Mme RAINOT VALLÉE Laëtitia remercie Mme JACQUET Ginette pour avoir préparé les petits fours à la cérémonie des vœux.

M. LIGNEAU Nicolas a eu une remarque après le spectacle « la malle à spectacles » sur le fait que très peu d'élus étaient présents lors de cette représentation.

Prochaine séance le 26 février 2024 à 20 h 00

Séance levée à 21 h 55

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 30 janvier 2024 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

24-01 Participation restaurant scolaire année 2022-2023 commune de Frazé

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30 JANVIER 2024 à 20 H 00

Le Secrétaire de séance,

M. Laurent PIAUD

Le Maire,

Mme Marie-Dominique PINOS

3